

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS380

présenté par
M. Sebaoun, rapporteur

ARTICLE 5 SEXIES

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle